



**BUREAU DE COMMUNAUTÉ
SÉANCE DU 3 MAI 2022 À 18H00,
Au siège de GRAND LAC**

Présents :

AIX-LES-BAINS	Renaud BERETTI	
AIX-LES-BAINS	Michel FRUGIER	Départ après la 1 ^{ère} délibération
AIX-LES-BAINS	Thibaut GUIGUE	
AIX-LES-BAINS	Marie-Pierre MONTORO-SADOUX	
LA BIOLLE	Julie NOVELLI	
LE BOURGET DU LAC	Nicolas MERCAT	
LE BOURGET DU LAC	Edouard SIMONIAN	
BRISON-SAINT-INNOCENT	Jean-Claude CROZE	
LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	Bruno MORIN	
CHINDRIEUX	Marie-Claire BARBIER	
CONJUX	Claude SAVIGNAC	
DRUMETTAZ-CLARAFOND	Danièle BEAUX-SPEYSER	
ENTRELACS	Jean-François BRAISSAND	
GRESY-SUR-AIX	Florian MAITRE	
MERY	Nathalie FONTAINE	Pouvoir de Jean-Marc DRIVET
LE MONTCEL	Antoine HUYNH	
MOUXY	Laurent FILIPPI	
ONTEX	Jacques CURTILLET	
RUFFIEUX	Olivier ROGNARD	
SAINT OFFENGE	Bernard GELLOZ	
SAINT OURS	Louis ALLARD	
SAINT PIERRE DE CURTILLE	Gérard DILLENSCHNEIDER	
SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	Brigitte TOUGNE-PICAZO	Pouvoir de Daniel CLERC
TRESSERVE	Jean-Claude LOISEAU	Départ après la 1 ^{ère} délibération
VIONS	Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET	
VIVIERS-DU-LAC	Robert AGUETTAZ	
VOGLANS	Yves MERCIER	

Autres présents non votants :

Olivier BERLIOUX	Directeur de cabinet
Frédéric GIMOND	Directeur général des services
Laurent LAVAISSIERE	Directeur général adjoint des services
Véronique MERMOUD	Directrice du Pôle Aménagement
Estelle COSTA de BEAUREGARD	Responsable juridique et des assemblées
Eline QUAY-THEVENON	Assistante de direction

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 26 avril 2022 à laquelle était joint un dossier de travail comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 7 projets de délibérations. Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 27 présents et 29 votants (présents et représentés).

Florian MAITRE est désigné secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 5 Année : 2022

Exécutoire le : 05 MAI 2022
Affichée le : 05 MAI 2022
Visée le : 05 MAI 2022

MARCHES PUBLICS

Marché n°2022-013 : Commune du Viviers du Lac - Réhabilitation des réseaux et branchements eau potable sur les rues de la Gare Antoine Montagnole et Chemin du Golf – Attribution

Monsieur le Président rappelle la consultation ayant pour objet la réhabilitation de la canalisation d'eau potable rue Antoine Montagnole, Chemin du Golf et rue de la Gare, ainsi que le renouvellement du réseau d'eau pluviale rue de la Gare sur la commune de Viviers-du-Lac.

Le projet est divisé en 5 secteurs :

- Secteur 1 : Rue de la Gare
- Secteur 2 : Rue des Essarts
- Secteur 3 : Rue Antoine Montagnole Ouest
- Secteur 4 : Rue Antoine Montagnole Est
- Secteur 5 : Chemin du Golf

Le marché est décomposé en tranches car lors de la consultation, le calendrier des travaux d'aménagement de la Commune n'était pas complètement défini :

- Une Tranche Ferme : Secteurs Rue de la Gare (secteur 1) ; Rue des Essarts (secteur 2) ; rue Antoine Montagnole Est (secteur 3) et rue Antoine Montagnole Ouest (secteur 4),
- Une Tranche Optionnelle : Secteur 5 – Chemin du Golf.

La période de préparation aura lieu en juin 2022. L'exécution des travaux démarrera le 20 juin 2022, pour se terminer fin août 2022 pour la tranche ferme, et en septembre-octobre 2022 pour la tranche optionnelle.

Au vu des critères d'attribution (50 % prix et 50% valeur technique), la commission des procédures adaptées réunie le 19 avril 2022 propose de retenir l'offre du groupement d'entreprises MAURO S.A.S / FONTAINE TP S.A.S pour un montant de 343 999,50 € HT, avec une tranche ferme de 279 185,85 € HT et une tranche optionnelle de 64 813,65 € HT.

Pour une complète information de l'assemblée, Monsieur le Président précise que toutes les pièces relatives à l'attribution de ce marché sont à sa disposition auprès du service marché.

Les crédits régulièrement inscrits au budget seront imputés aux budgets eau potable et eaux pluviales : programme AEP 25-27 et EP166.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché ci-dessus énoncé avec les entreprises indiquées.

- Délégués en exercice : 33
- Présents : 25
- Présents et représentés : 27
- Votants : 27
- Pour : 27
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Aix-les-Bains, le 3 mai 2022

Le Président,
Renald BERETTI



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Marché n.2022-013 : Commune du Viviers du Lac - Réhabilitation des réseaux et branchements eau potable sur les rues de la Gare Antoine Montagnole et Chemin du Golf - Attribution

Date de transmission de l'acte : 05/05/2022

Date de réception de l'accusé de réception : 05/05/2022

Numéro de l'acte : d4144 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20220503-d4144-DE

Date de décision : 03/05/2022

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte :

1. Commande Publique

1.1. Marchés publics

1.1.1. Délibérations

1.1.1.2. Délibérations adoptées au début ou en fin de procédure pour autoriser la signature du marché (procédures formalisées)